



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 13 OCTOBRE 2021

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Olivier Delacrétaç Président du Conseil communal](#).
L'appel nominal fait ressortir la présence de 42 Conseillers ; 1 excusé et 1 non-excusé.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

En prélude : Une heure de présentation du projet de la Fondation de Verdeil.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (15.09.2021).

Adopté tel que présenté.

3. Assermentation d'un nouveau conseiller : Le Président invite [Monsieur Sébastien Germanier](#) à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel il promet. Il est applaudi par l'assemblée.

4. Communications du bureau.

[Le Président](#) rappelle la date du prochain Conseil du mercredi 8 décembre. Il informe que le 21 septembre dernier les secrétaires et présidents de Conseils du District d'Aigle ont été convoqués par la préfecture à une séance d'information sur plusieurs sujets notamment au sujet des droits d'initiative. Il transmet également à l'assemblée qu'une formation est disponible aux Conseillères et Conseillers pour lequel il est possible de s'inscrire auprès du bureau.

5. Les préavis

Préavis No 74/21 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2021-2026. Rapport de la Commission des finances lu par [Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller](#) qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président offre la parole à la municipalité pour s'exprimer sur le préavis. [Monsieur Christoph Lanz, Syndic](#), explique qu'il s'agit des derniers préavis de début de législature et que ce plafond est fixé en lien étroit avec l'arrêté d'imposition et les budgets de planification sur cinq ans et avec le budget 2022. Il souligne l'importance de l'autonomie communale et que le plafond doit leur permettre de travailler de façon agréable. Pour ceci la municipalité a fixé tous ses grands thèmes en lien avec le plan comptable. Le tableau représente les investissements prioritaires sur 5 ans. Le plafond a été déterminé à hauteur de 126% avec un pic à 155% de dette brut sur l'exercice 2021, avec un endettement maximum sur la législature de 12.4M de CHF. Ce qui est demandé c'est plus d'autonomie communale aux autorités, Municipalité et Conseil communal, pour pouvoir travailler pleinement et librement et de monter le plafond à 16M avec une quotité de dette brute de 200%, ce qui est dans le tir maximum qui est autorisé, et qui procure un confort optimal. La commission des



finances avait demandé des explications par rapport aux décomptes d'investissement de la précédente législature ou il y avait 9.4M de planification. En réel. Dans le rapport de gestion, en synthèse sur 2016, il y a 2'219M, sur 2017 6'681M, sur 2018 641k, sur 2019 637K, et 2021 n'est pas terminée mais nous arrivons à un total d'environ 7'200M au lieu des 9.4M du départ.

Le président donne la parole au Conseil. [Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller](#), s'exprime au sujet des ventes des parcelles 744 -9, 323 et 747. Il rappelle que les parcelles 744 -9 sont déjà à l'étude au niveau des tribunaux et que l'affaire est à suivre attentivement. Il précise que concernant les parcelles 747 et 323, l'intention des exécutifs est de vendre ces parcelles situées en zone industrielle et qu'au niveau des communes pour le traitement des terrains industriels, la vision a changée, et que la mise à disposition de parcelles s'exécute au moyen de droits de superficie apporte dans la durée des recettes bienvenues. Il ajoute que la commune d'Yverdon devait récemment donner suite à une demande d'achat d'une société qui souhaite s'agrandir. Le Conseil communal a refusé la vente et a accepté d'entrer en matière au moyen d'un droit de superficie. Il ajoute que l'avantage de traiter ces dossiers de cette manière est non seulement d'avoir des recettes bienvenues dans le temps, mais de pouvoir négocier en position de force en cas de cessations d'activités, de remettre les surfaces en l'état initiale et que ceci est le meilleur moyen d'éviter les friches industrielles. Il ajoute que bien entendu l'ensemble de ces problèmes devra être traité par voie de préavis et que le Conseil communal pourra déterminer. [Monsieur Guillemin](#), ajoute que l'exécutif de la dernière législature a déjà vendu au pas de charge les terrains constructibles qui ont été hérités par le don de la Société Holcim. Il conclut qu'il faut avoir la sagesse qu'après nous il y aura encore des autorités qui auront également des compétences et qu'elles seront bien heureuses d'avoir des rentrées financières, mais que si l'on décide de tout vendre maintenant, il ne leur restera rien à vendre.

Sans question, ni avis contraire, ni abstention, le préavis 74/21 est accepté à l'unanimité.

Juste avant de commencer le préavis 75-21, le Président informe l'assemblée que l'opposition de [Monsieur Gregory Kaeserman, citoyen](#), a été retiré, et n'est donc pas traitée.

Préavis No 75/21 relatif au « Plan de zone réservée communale ». Rapport de la commission lu par [Monsieur Florian Ecofey, Conseiller](#) qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

[Monsieur Christoph Lanz Syndic](#) indique que le rapport est bien complet pour répondre aux nombreuses questions et aborde tous les points. L'objectif est de garder l'autonomie communale, et aller de l'avant avec les mises en conformité du règlement et pour se faire il faut aller vite pour ne pas voir le canton se substituer et que la zone ne devienne réservée Cantonale. Il rappelle qu'aucune parcelle ne mute ou ne change d'affectation, mais qu'il s'agit d'une façon transitoire de les geler pendant que le Conseil communal valide le PACom (Plan d'affectation communal). Il rappelle que c'est effectivement transitoire, pendant le temps que la municipalité et le Conseil affectent les zones de façon définitive et que la commune puisse garder la gestion de ces zones. Lorsque les zones seront établies, se sera toujours passé sous forme de préavis et il sera toujours possible encore à ce moment-là d'utiliser des droits de recours légaux pour tous les opposants qui souhaiteraient faire recours à la cour cantonale ou une nouvelle opposition à l'enquête formelle du PACom avec la mutation des parcelles. Il ajoute que le processus de zones réservées a déjà duré plusieurs mois



puisque la municipalité a déjà convié tous les propriétaires fonciers impactés pour leur présenter la planification et mis en place une séance d'information à toute la population pour la lui présenter.

Le président ouvre la discussion et donne la parole à [Madame Lucette Marsoni, Conseillère](#) qui mentionne que même s'il pour le moment les zones sont gelées et qu'il ne s'agit pas encore de changement de plan d'affectation, pour finir ça aboutira quand même par un changement de plan d'affectation.

[Monsieur Christoph Lanz Syndic](#) répond que ceci n'implique que certaines parcelles qui ont clairement été indiquée comme non idéal à la construction avec des critères légaux, par exemple le parc des Salines ou il y a présentement la possibilité de construire, mais comme ce n'est pas souhaitable, la municipalité a pu la geler pour la réaffecté en zone non constructible à terme.

Monsieur le Président donne la parole à [Madame Monica Lumbrici Preite, conseillère](#) qui rappelle qu'il y a quelque mois la Conseil a voté un préavis concernant le parking de la Bâtie, mais que sur le plan d'affectation communal, tout le parking est dézonné.

[Monsieur Christoph Lanz Syndic](#) répond qu'il sera effectivement requalifié mais pour du parage et non pas de l'habitation.

[Monsieur le Président](#) donne la parole à [Monsieur Jean-Claude Guillemin, conseiller](#), qui appuie que le préavis 67-21 relatif à la création de 24 places automobiles, trois places sur deux roues, et demande s'il verra le jour, car il est très souhaité par les habitants du village du haut.

[Monsieur le Président](#) donne la parole à [Madame Sophie Robert-Nicoud, conseillère](#), qui demande si le verger est en danger dans la partie inférieur, à côté du collège des Salines.

[Monsieur Christoph Lanz, Syndic répond](#) que justement non, car maintenant il est gelé pour l'empêcher d'être constructible et que dans le P.ACOM il sera réaffecté comme non constructible. Il ajoute que la plupart des parcelles concernées par le plan appartiennent à la commune qui a fait un travail sur elle-même de dézoning.

Le président donne la parole à [Madame Lucette Marsoni, Conseillère](#) qui demande s'il y a un cout engendré dès qu'une parcelle est gelée, dézonnée ou requalifiée et demande si ce serait possible de geler certaines parcelles pour plus de cinq ans mais plutôt quinze ou vingt ans.

[Monsieur le Président](#) donne la parole à [Monsieur Thierry Banc, municipal, qui](#) répond que c'est le canton qui nous l'impose et que nous n'avons pas le choix. Il revient aussi sur la question de Monsieur Guillemin en répondant que pour le parking de la bâtie, que c'est toujours d'actualité mais qu'une partie du parking entre dans la zone de danger. Ils sont présentement en étude pour savoir comment l'aménager en tenant compte de cette zone de danger.

Le préavis 75/21 est accepté à la majorité.



Préavis No 76/21 relatif à l'arrêté d'imposition 2022. Rapport de la Commission des finances lu par [Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller](#) qui demande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président donne la parole à [Monsieur Christoph Lanz, Syndic](#). Il mentionne que plusieurs facteurs risquent d'influencer ces prochaines années, c'est pour cette raison que la municipalité préfère présenter les arrêtés d'imposition chaque année au lieu de le faire une fois par législature comme le font certaines communes. La municipalité propose un taux fixe à 68 qui est attrayant et qui correspond à la viabilité du ménage. Le taux qui est relativement bas et que la municipalité souhaite conserver sert aussi à l'attractivité économique pour développer la zone d'activité des Vernes. Il ajoute que nous avons récemment reçues les participation acomptes pour la commune, c'est-à-dire des montants qui sont à payer, notamment 922 903 CHF de participation pour la cohésion sociale, pour la péréquation directe nous avons 214 288 CHF à recevoir et au niveau de la réforme policière, à payer, 148 119 CHF, total net des péréquations 856 634 CHF, une augmentation de près de 20 000 CHF, qui augmente mais qui est très stable. Il mentionne que si les facteurs sont fréquemment changés, il y a un risque d'avoir des perturbations financières.

Le préavis 76/21 est accepté à la l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité.

[M. Christoph Lanz, Syndic](#), informe le conseil de ce qui a été entrepris au niveau de la cyber sécurité. La commune de Roche a engagé des procédures avec des entreprises spécialisées pour faire un inventaire et analyse des infrastructures hard et soft et des processus utilisés. Des mails et tests sont envoyés à toutes les adresses @roche-vd.ch pour amener des corrections aux processus et minimiser l'impact à ce genre de problématique. Une assurance cyber sécurité complète pour la commune a aussi été contractée.

[Monsieur Thierry Blanc Municipal](#), prend ensuite la parole pour répondre à la question qui avait été posée à la précédente séance au sujet de la déviation des piétons sur le Boulevard du Simplon à la hauteur de la gare et rassure que cela devrait être réglé dans les prochains jours, suite à des travaux de déviation effectués par Swisscom.

7. Divers.

[Monsieur Christian Delacrétaz, Conseiller](#), demande à la municipalité pourquoi elle informe la population au sujet des nouvelles boîtes pour colis sur un ton promotionnel et qu'elle encourage la population à utiliser ce service qui est privé.

[Monsieur Christoph Lanz, Syndic](#), répond qu'ils cherchaient des alternatives depuis un moment et que la municipalité était très enthousiaste par ce service qui serait rendu à la population. Ils ont souhaité communiquer une bonne nouvelle, et qu'effectivement certaines tournures de phrases auraient pu être adaptées mais que le risque est sur l'entrepreneur, et que pour la commune aucuns frais n'est engendré, et le but n'était pas d'engendrer des bénéfices pour la société, mais de communiquer l'information.

[Monsieur le président](#) donne la parole à [Madame Lucette Marsoni, Conseillère](#) qui demande quelle est la plus-value à Roche de faire partie de l'Agglo Rivelac, sachant que dans le tableau d'investissement ça a un cout de 125 000 CHF. Elle aimerait qu'une présentation soit faite au conseil.



Monsieur Christoph Lanz, Syndic, répond qu'il s'agit là d'un vaste sujet qui mérite effectivement d'en faire présentation. C'est une prévision de développement au niveau territorial et mobilité sur 15 ans.

Il explique que dans les grandes lignes, le canton ne veut pas que les activités se développent n'importe comment dans le canton et a mis un moratoire, des zones gelées, sur tout le canton et a donné une injonction au niveau des communes ou régions pour développer leurs propres visions, sous trois volets, dont le diagnostic, la mise en œuvre, et finalement la gouvernance. Et ajoute que d'ailleurs le PA des Vernes est passé de justesse juste avant cette décision cantonale. Les PA le Clos et de la Coche seront à développer en conformité avec ces nouvelles réglementations. L'Agglo Rivelac pourra participer à ce genre de développement.

Il ajoute qu'il faudrait y passer une soirée complète ou en faire une présentation en présence pour en parler plus en détail.

Monsieur le président donne la parole à Madame Sophie Robert-Nicoud qui demande ou nous en sommes avec les projets des vidéos surveillances.

Monsieur Julien Cattin, Municipal, répond que la municipalité est en phase de mettre en place la vidéo surveillance et que les communications viendront à ce sujet et que c'est en cours.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président



La Secrétaire